

Synode ordinaire d'automne 2023 de l'Église réformée vaudoise

Budget 2024 adopté et chantier Gouvernance partagé ensemble

Lausanne, 06.11.2023 – Réunis au Parlement cantonal à Lausanne les 3 et 4 novembre 2023 pour le Synode ordinaire d'automne, le législatif et l'exécutif de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) ont entre autres délibéré sur le budget 2024 et la Gouvernance. Ces deux thèmes majeurs ont mobilisé les discussions et infléchi constructivement les propositions initiales. Le Conseil synodal s'est présenté à l'Assemblée parlementaire sous sa nouvelle configuration suite au départ de trois membres du collège à fin août.

Session ordinaire particulière

C'est une session ordinaire particulière qui s'est ouverte au Parlement cantonal avec le rappel du privilège qui traduit la confiance accordée par le Canton de Vaud et dont la Constitution célèbre cette année son 20^e anniversaire. Singulier Synode qui s'est vu adopter un budget 2024 reflétant aussi bien la fin de la législature 2019-2024 que le début de la prochaine (2024-2029). Avec pour toile de fond, le chantier de la Gouvernance nécessitant un souffle suffisamment fort pour dynamiser la prochaine législature. Un souffle renforcé par l'élan et la dynamique nouvelle de l'exécutif qui accueille trois nouveaux collègues, trois nouvelles forces. Ici comme ailleurs, aujourd'hui comme demain, le chemin exécutif et législatif est un chemin commun.

Budget 2024 adopté en renoncement

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission des finances.

Équations à plusieurs inconnues

Le Conseil synodal a présenté le processus de réduction des postes en réponse à la demande synodale de diminution en EPT (équivalent plein temps) de l'enveloppe cantonale. Il sera également demandé à chaque Région d'assumer un demi-poste vacant pour espérer une répartition équitable des nouvelles forces attendues (suffragants et nouveaux engagements).

Approche holistique des dotations

Fiabilité, exemplarité et compétences sont incontournables pour mener la mission confiée sur la base d'une subvention étatique qui dicte et oblige le respect de normes légales. Anticipation, conscience et responsabilité sont nécessaires à toute restructuration holistique. Tous les secteurs, thématiques et entités sont impactés directement ou indirectement puisque liés et synchrones. « Qui cueille une fleur dérange une étoile » disait Théodore Monod, naturaliste biologiste. La réorganisation dans un domaine, entraîne des conséquences en chaîne dans les autres domaines.

Au terme des débats le budget 2024 a été adopté par le Synode.

Décisions

- adoption de la table des contributions régionales
- adoption de la liste des offrandes générales des paroisses, des aumôneries et des lieux phares
- Centre culturel des Terreaux : le Synode décide qu'une partie de la subvention de chf 275'000.- prévue dans le budget 2024, soit chf 110'000.-, pourra être utilisée comme participation aux travaux de rénovation
- adoption du budget 2024 comportant un prélèvement sur le Fonds de formation solidaire chf 50'000.- et le Fonds Cheseaux chf 30'000.- et amendé comme suit : p. 30 « OCF 610099 - divers projets innovants », les charges de ce poste est diminué de chf 50'000.-

- le Synode abroge la résolution no. 2018/2 et décide que le montant de la contribution des Régions et paroisses de langue allemande sera adopté chaque année au travers de la somme inscrite dans le budget
- la cible Terre Nouvelle de l'EERV est fixée à chf 1'700'000.- pour 2024
- projets innovants, le Synode demande au Conseil synodal de lui présenter avant la fin de la législature, un bilan intermédiaire des projets Martin Luther King (MLK), Open Source Church (OSC), Église inclusive et Musicien d'Église
- le Synode émet deux vœux : que le poste de J+S et le mandat Jeunesse soient maintenus tels que chiffrés au budget et que le Conseil synodal poursuive les démarches en vue de la baisse de la contribution de l'EERV à la Conférence des Églises réformées romandes (CER).

En termes de présentation du budget le Synode demande au Conseil synodal de présenter dès que possible :

- dans la présentation du budget et dans celle des comptes, un tableau comparatif des dotations selon les enveloppes
- dans le rapport de gestion des activités, les comptes annuels sous forme de compte de résultat, de bilan et d'annexe
- dans la présentation du budget et dans celle des comptes, que l'ensemble des produits et charges des Lieux phares relevant de l'EERV figurent dans la section Lieux phares.

Chantier Gouvernance – Saison 3

Retour sur les saisons précédentes :

- initié par l'exécutif en mars 2021 - sous l'égide du kairós - le chantier gouvernance a concrètement débuté en 2022 notamment avec la constitution d'un groupe de travail mixte composé d'une délégation du législatif (Synode) et d'une délégation de l'exécutif (Conseil synodal) avec en perspective d'aborder les problématiques de gouvernance
- lors du Synode ordinaire d'automne 2022, le Conseil synodal voyait son rapport faire l'objet d'un sous amendement demandant plus de renseignements sur la démarche ainsi que des discussions parlementaires ; s'en est suivi l'ouverture d'une consultation générale de toutes les entités de l'EERV sous la forme d'ateliers.

Début septembre 2023, au terme de cette consultation générale qui s'est déroulée sur 6 mois - affichant le score de 230 personnes consultées - c'est sur la base du rapport « Diagnostic partagé » du Conseil synodal et du rapport de la Commission d'examen, que le Synode ordinaire d'automne 2023 a abordé le débat.

Avec une claire obligation de moyens déployés notamment auprès d'un tiers expert extérieur (le prestataire Strategos), et en fidélité à la culture réformée du débat, les discussions ont été mobilisatrices, argumentées et légitimées.

Dans la ferme intention de trouver une issue constructive et un destin commun pour assumer les responsabilités ensembles, le Conseil synodal indiquant la direction générale comme le prolongement d'un Synode garant d'unité et cohésion.

Dans la foulée, 13 membres du Synode ont été élus pour s'impliquer ainsi dans la suite des travaux :

- un groupe de travail mixte (3 membres du Conseil synodal et 3 membres du Synode)
- deux Commissions d'examen constituées de deux fois 5 membres du Synode (thématiques : gouvernance cantonale et structure ecclésiale).

Décisions

- le Synode prend acte du diagnostic partagé délivré à la suite du chantier gouvernance, sans se prononcer sur son contenu.
- à la suite des différents travaux entrepris depuis le Synode de mars 2022, le Synode demande au Conseil synodal de délivrer deux rapports distincts pour un Synode extraordinaire au premier semestre 2024 ; pour cette échéance, ces rapports présenteront les grandes options :
 - 1) un rapport comprenant les recommandations du Conseil synodal en matière de gouvernance à l'échelle cantonale
 - 2) un rapport comprenant les recommandations du Conseil synodal en matière de structure ecclésiale
 - 3) à ces fins, un groupe de travail mixte (3 membres du Conseil synodal et 3 membres du Synode) établira des propositions en vue des rapports du Conseil synodal
 - 4) un calendrier de mise en œuvre
- mode de travail et élections des Commissions d'examen Gouvernance :

- 1) le Synode décide qu'un·e membre du Conseil synodal soit présent·e à chaque séance de travail de la commission avec une voix consultative et que, lors de la session, ce soit la Commission d'examen qui porte le rapport devant le Synode et non pas d'abord le Conseil synodal
- 2) deux Commissions d'examen ont été élues, l'une dédiée à la gouvernance cantonale et l'autre dédiée à la structure ecclésiale ; la composition respective de chacune d'entre elles repose sur 3 laïques et 2 ministres.

Cèdres formation « Osez la théologie »

2022 célébrait le 60^e anniversaire de Cèdres formation et l'occasion a été saisie pour une brève présentation, à l'Assemblée synodale, de leurs activités.

En forte croissance, Cèdres formation propose différents cursus aux étudiants et étudiantes dont l'âge moyen se situe entre 42 et 45 ans, qui sont en provenance pour les trois quarts du Canton de Vaud, le quart restant provenant des autres cantons romands ou cantons bilingues. La belle part est faite au séminaire de culture théologique suivi par près de 50% des personnes et se sont actuellement 100 cursus qui sont en cours et 94 personnes qui sont en formation.

Dans la perspective de répondre à la forte croissance, des solutions e-learning sont notamment envisagées afin également d'acquérir de nouveaux publics.

L'un des enjeux de Cèdres formation consiste à l'ouverture à la diversité chrétienne tout en maintenant un ancrage réformé.

20^e de la Constitution vaudoise, dialogue interreligieux, œcuménisme et Communauté d'Églises en mission (CEVAA)

Retour sur quelques informations transmises à l'Assemblée synodale par le collège exécutif :

« 20 ans de Constitution vaudoise, 20 ans d'institution de droit public pour l'Église évangélique réformée vaudoise »

Le Conseil synodal a rencontré une délégation de députées et députés du Grand Conseil à mi-septembre 2023 afin de marquer le 20^e anniversaire de la Constitution vaudoise et souligner la reconnaissance de la confiance accordée par l'État de Vaud à l'Église réformée vaudoise. Une table ronde s'est tenue sur le thème précité, avec pour invité Vincent Grandjean, chancelier honoraire de l'État de Vaud, Anne Abruzzi, présidente du Conseil synodal et Sylvie Arnaud, présidente du Synode qui y officia comme animatrice. Les discussions ont porté sur l'EERV, institution de droit public au service de tous et toutes

Dialogue interreligieux et œcuménisme

Dans cette période où l'actualité mondiale est particulièrement terrible et conflictuelle, la plateforme interreligieuse du Canton de Vaud a rédigé un texte commun signé par l'Église catholique romaine dans le Canton de Vaud (FEDEC-VD), l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV), la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV), la Fédération anglicane et catholique chrétienne dans le Canton de Vaud (FACCV), l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM), la Fédération évangélique vaudoise (FEV).

Fruit d'un travail collectif essentiel et fondamental.

Extraits :

« En tant que responsables religieux, nous demandons à chacun et à chacune de préserver dans notre Canton la paix religieuse, de rejeter tout discours qui appelle à la haine et à la guerre, de rechercher le respect mutuel et la cohésion sociale. »

« Nous réaffirmons notre engagement en faveur du respect de la dignité humaine. Nous nous engageons à maintenir le lien social portant la flamme de l'espérance dans nos coeurs et oeuvrant ensemble pour un monde où la diversité est encouragée et vécue de façon positive. »

Actuellement, se déroule jusqu'au 12 novembre la Semaine des Religions, un temps de dialogue et de diversité.

Une prière a également été créée par la Communauté des Églises chrétiennes du Canton de Vaud (CECCV) qui célèbre son 20^e anniversaire le 25 novembre à 17h à la cathédrale de Lausanne.

Communauté d'Églises en mission (CEVAA)

Retour sur l'Assemblée générale de la Communauté d'Églises en mission (CEVAA), « Partager pour agir », qui s'est déroulée à Jacquenville en Côte d'Ivoire. Communion de 35 Églises issues de 24 pays sur 4 continents et dont le but est de favoriser les liens, les rencontres, la solidarité et des actions communes. Des questions de fond se posent quant aux ressources budgétaires avec des Églises du Nord qui ont de moins en moins de moyens et qui portent le 90% du budget. Différentes mesures ont été adoptées dans une perspective de réduction des coûts.

Parmi les Églises de Suisse, il s'agit de réfléchir à la pertinence du maintien de leur adhésion et du mécanisme de financement (dons non attribués du DM dont les moyens diminuent). Les Églises du Sud qui en ont les moyens sauront-elles prendre leurs responsabilités en termes financiers ? La CEVAA pourra-t-elle réduire ses dépenses sans perdre son ADN ?

Points d'informations des invités au Synode

- La Faculté de théologie et de sciences des religions a fait l'objet d'un point sur ses actualités, porté par Simon Buttica, vice-doyen et membre du Synode.
- La nouvelle Association des professionnels et professionnelles de l'EERV s'est présentée, cette nouvelle entité fait suite à la dissolution prochaine des deux associations existantes.